

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____



DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 20 MAI 2021

Délibération n° **DEL2021_05_4**

Intitulé : **CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA FETE DE LA MUSIQUE 2021**

Culture et sport - Culture - Manifestations culturelles

*

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 14 mai 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 14 mai 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 38 Représentés : 5

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Françoise BLONDEL

Absents :

Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Lionel GAILLARD, Madame Marie Claude HERANVAL

Absents représentés :

Monsieur Jacques CAHARD donne pouvoir à Madame Natacha BLY, Monsieur Remy PATIN donne pouvoir à Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Gilles COTTEY donne pouvoir à Madame Josiane

GILLE, Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Herleane SOULIER, Madame Dominique TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY

Madame Josiane GILLE est nommée secrétaire de séance.

*

Monsieur Dominique MACE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La ville d'Yvetot et la Communauté de Communes Yvetot Normandie travaillent de manière conjointe à l'organisation d'une nouvelle édition de la Fête de la Musique, dans le but de proposer un événement, le 21 juin 2021.

Depuis 2018, cette co-organisation permet de mutualiser les moyens des deux entités pour proposer une manifestation à rayonnement intercommunal. Chaque commune du territoire est sollicitée afin de proposer des artistes locaux, que l'événement « Fête de la Musique » est susceptible de mettre « au-devant de la scène ».

Les deux premières éditions ont été testées sur l'esplanade autour du site multiculturel des Vikings, et ont rassemblés environ 2000 personnes à chaque édition. En 2020, l'événement était envisagé en centre-ville, pour retrouver une dimension plus urbaine et permettre davantage d'interactions avec les commerces, mais l'édition avait été annulée en raison du contexte sanitaire.

Cette année, malgré un contexte toujours dégradé, les deux entités souhaitent proposer :

- un événement, en version numérique pour une première phase, le jour même de l'événement national, soit le 21 juin ;
- ainsi qu'un événement lors des Journées Européennes du Patrimoine, les 18 et 19 septembre 2021.

Le concept repose sur la promotion de groupes locaux et la diffusion de patrimoine musical tout en capitalisant sur l'événement national afin de l'orienter vers le commerce de proximité.

A des fins d'organisation, une convention est proposée afin de cadrer l'organisation de l'événement et de déterminer les modalités financières liées. Cette convention prévoit notamment :

- que la ville d'Yvetot puisse mandater l'ensemble des factures inhérentes à l'événement ;
- qu'Yvetot Normandie participe à hauteur de 50 % du montant total TTC de l'opération dans la limite de 11 000 € TTC.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

vu le Code général des collectivités territoriales,
 considérant le rapport présenté,
 considérant que le projet
 A reçu un avis favorable en Bureau du 11/05/2021

Article unique – D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention telle que présentée en annexe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : à la majorité, avec :

Pour : 33

Abstentions : 10

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,
 Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 076-247600620-20210520-DEL20210504-DE